

## Accès à l'information - Montérégie

---

**De:** Accès à l'information - Montérégie  
**Envoyé:** 12 octobre 2021 11:26  
**À:**  
**Objet:** Demande d'accès verbale 200774067 - courriel réponse  
**Pièces jointes:** A- Art. 37\_2020.pdf; A- Art. 53 et 54\_2020.pdf; ANC 30-09-2021.pdf; Rapport d'inspection 24-08-2021\_biffé.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 octobre dernier, concernant le rapport d'inspection du 24 août 2021 et de l'avis de non-conformité pour le camping Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les documents suivants sont accessibles :

1. Avis de non-conformité, 30-09-2021;
2. Rapport d'inspection, 24-08-2021.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez ci-joint une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acc@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection  
des renseignements personnels  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la  
Montérégie**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques

201 place Charles-LeMoine, 2<sup>e</sup> étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 30 septembre 2021

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9003-7920 Québec inc.  
121, rue Mombteau  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y8

N/Réf. : 7330-16-01-0022600 et 7323-16-01-0009800  
402064175

**Objet : Non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur la qualité de l'eau potable au 121 rue Mombteau Saint-Jean-sur-Richelieu**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 24 août 2021 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir exploité un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 33
- Ne pas avoir installé ou maintenu, ou ne pas s'être assuré que soient installés ou maintenus, des pictogrammes aux robinets auxquels ont accès les utilisateurs afin que ces derniers soient avisés que les eaux ne sont pas potables.  
Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.2 al. 1, partie 1

... 2

- Ne pas avoir prélevé chaque mois, avec un intervalle minimal de 10 jours entre chaque prélèvement, au moins un échantillon de l'eau destinée à l'hygiène personnelle afin de dénombrer les bactéries Escherichia coli qui y sont présentes.  
Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.3 al. 1

### **Correctifs à prendre pour remédier à la situation**

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi.

À ce sujet, nous vous demandons de nous transmettre un rapport d'évaluation, fait par un ingénieur, confirmant le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées en place et que celui-ci est en mesure de traiter les débits et charges d'eaux usées générées par l'établissement (calcul à l'appui).

Le rapport doit notamment indiquer :

- Capacité d'accueil ou nombre de sites (avec et sans services);
- Description des installations sanitaires;
- Plan de localisation des différentes composantes du système d'égout; (par exemple : postes de pompage, surverses, débitmètres, etc...);
- Description des services : restaurant, buanderie, accès public à une piscine, etc.

Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

### **Mesures administratives ou judiciaires**

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 33  
ou
- 10 000 \$ - Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.2 al. 1, partie 1  
ou
- 2 500 \$ - Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.3 al. 1

### **Communication avec le Ministère**

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté par rapport à la gestion des eaux usées, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Normandeau au 450 928-7607, poste 278 ou à l'adresse courriel [mathieu.normandeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.normandeau@environnement.gouv.qc.ca).

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté par rapport à la distribution d'eau potable, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Stéphanie Rivard au 450 928-7607, poste 399 ou à l'adresse courriel [stephanie.rivard@environnement.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.rivard@environnement.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère ([www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm)).



Rémy Bellefleur  
Chef d'équipe, secteur municipal

RB/MN/mt

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-08-24	Heure de début : 10 h 01	Heure de fin : 12 h 10
Intervention effectuée par : Mathieu Normandeau		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande  SO

N° de demande : 200768092	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Saint-Jean-sur-Richelieu, eaux usées, Camping du Haut-Richelieu : installations septiques non-conformes et rejets à la rivière Richelieu	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301550611	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-16-01-0022600 7323-16-01-0009800	N° de document : 402061619
But de l'intervention : Saint-Jean-sur-Richelieu, eaux usées et eau potable, Camping du Haut-Richelieu : installations septiques non-conformes et rejets à la rivière Richelieu, affichage PENP	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Camping du Haut-Richelieu	
	Nom usuel du lieu : 9003-7920 Québec inc	
	N° du lieu : X2106627	Type de lieu : terrain de camping
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 121, rue Moubleau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y8	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,24077777800:-73,252666666700	
2	Nom du lieu : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St.-J.-Richelieu)	
	Nom usuel du lieu : 28727337-17-61	
	N° du lieu : X0010689	Type de lieu : distribution d'eau potable
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 121, rue Moubleau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y8	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,24077777800:-73,252666666700	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9003-7920 Québec inc.	Propriétaire	121, rue Moubleau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y8	Y2106912	X2106627 et X0010689

4 Condition météo  SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - +  SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mario Cedrati	Propriétaire	----
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Campeurs		----

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Tous			

6 Plainte  SO

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
-----------------------	------------------------------	---	----------------------	---	------------------------------

<b>7 Photo numérique</b> <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 36	Nombre de photos intégrées au rapport : 31
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Mathieu Normandeau avec un appareil photo de type Canon Powershot ELPH 180. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\norma01\7330-16-01-0022600\2021-08-24</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b>	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
---	------------------------------------

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte		Carte de l'atlas géomatique annotée
2	Document		Fiche d'information SEP
3	Document		Grille contrôle M-3C : Contrôle des systèmes de distribution d'eau potable ou destinée à des fins d'hygiène personnelle, 2019-06-20
4	Document		Mémo conversation, Manon Desmarais, 2019-11-19
5	Document		Avis d'assujettissement au Règlement sur la qualité de l'eau potable, 2019-11-21
6	Document		Fiche du REQ, NEQ #1146797650, 9003-7920 Québec Inc.
7	Document		Rôle d'évaluation, lot 4 315 566 et autres, 9003-7920 Québec Inc.

<b>10 Équipement utilisé</b>	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
------------------------------	------------------------------------

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSmap 76cX	

<b>11 Échantillon</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

<b>12 Mise en contexte</b>	<input type="checkbox"/> SO
----------------------------	-----------------------------

Trois plaintes sont reçues à la Direction régionale entre le 16 juillet et le 3 août 2021 concernant le Camping du Haut-Richelieu.

Ces plaintes font mention que la plupart des terrains sont munis de réservoirs sanitaires troués et les eaux usées sont envoyées dans le sol. Des odeurs nauséabondes désagréables se font sentir lors de journées chaudes. Parfois, du papier hygiénique et de la mousse de savon sont observables à la surface de la rivière Richelieu. D'autre part, le camping est alimenté par des puits pour fournir l'eau campeurs et cette eau n'est pas vérifiée selon les normes. Certains campeurs s'inquiètent de la qualité de l'eau qu'ils consomment.

La dernière inspection pour la vérification des eaux usées du camping remonte à août 2008. Suite à laquelle un avis de non-conformité pour un manquement à l'article 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement a été transmis.

En ce qui concerne l'eau potable, une inspection étudiante réalisée en 2019 fait état que le lieu, en affichage PENP (pictogramme « eau non potable »), n'affiche pas de pictogramme aux points d'eau accessibles aux campeurs et ne détient pas de registre des analyses microbiologiques réalisés. Le MELCC contacte par la suite la présidente de 9003-7920 Québec inc. (celle-ci ne fait actuellement plus partie de l'entreprise), qui mentionne vouloir fournir de l'eau potable. Un avis de mise sous contrôle est transmis en novembre 2019.

<b>13 Description de l'intervention</b>
---

J'arrive sur les lieux à 10h01.

Je consulte une affiche à l'extérieur avec un plan du camping. Celle-ci indique que le terrain comprend 133 sites, incluant un chalet, un accueil, une piscine, une cantine, une salle de loisir, une buanderie et deux blocs sanitaires.

Je me rends au bureau d'accueil et rencontre le propriétaire du camping, M. Mario Cedrati. Je l'informe à l'effet que des plaintes ont été reçues et du but de l'inspection. Je pose des questions sur les installations de gestion des eaux usées du camping et la distribution d'eau de consommation. M. Cedrati m'informe que :

- Des roulottes sont branchées sur des barils;
- Il y a des fosses septiques avec champ d'épuration, M. Cedrati ne semble pas très au courant de la capacité des installations et s'il y a effectivement des champs d'épuration;
- Les installations étaient comme ça il y a 70 ans;
- Il n'y a pas de pictogramme installé pour informer que l'eau est non-potable;
- Aucune analyse de l'eau distribuée n'a été réalisée cette année;
- Il ne tient pas de registre des analyses de l'eau.

Je vais faire la tournée du camping pour faire mes vérifications, M. Cedrati ne m'accompagne pas.

**Terrains de camping :**

Terrains 120, 122, 123, 132, 133, 134 : Maisons mobiles permanentes qui semblent être assez récentes. Les installations septiques sont difficiles à observer. L'une est équipée de ce qui s'apparente à un ou 2 réservoirs en plastique, possiblement troués.

Terrains 112, 114, 116, 119, 130, 127, j'observe des barils qui servent d'installations sanitaires. Un campeur que je rencontre m'informe que son installation refoule parfois, et elle n'est jamais vidée.

Terrains 124, 125, 126, 132 : Le propriétaire affirme que ces terrains sont équipés de réservoirs en béton, en série, mais il n'y a pas de traitement.

En poursuivant la tournée du camping, je remarque que pratiquement tous les terrains sont connectés à des installations individuelles, apparemment des barils troués.

J'observe quelques maisons mobiles.

**Salle des loisirs/cantine :**

J'y observe une toilette avec lavabo, et une petite cuisine. Une activité de mise en forme était en cours avec des campeurs.

J'observe le branchement sanitaire à l'extérieur. Je n'arrive pas à voir de quel type d'installation il s'agit. Le propriétaire m'informe plus tard que ce serait une fosse avec un champ d'épuration.

**Buanderie :**

Une petite buanderie est accessible aux campeurs.

**Bloc sanitaire 1 :**

2 toilettes et 2 douches accessibles aux campeurs. À l'extérieur, j'observe une bosse dans le terrain, qui pourrait être une fosse, mais aucun couvercle n'est visible. Le propriétaire affirme qu'il y a une fosse et un champ d'épuration.

**Bloc sanitaire 2 :**

2 toilettes accessibles aux campeurs. J'observe une fosse septique derrière le bâtiment et un espace s'apparentant à un champ d'épuration.

**Chalet :**

Un chalet (terrain #7) est loué à l'année. En faisant le tour du chalet, je n'observe aucune installation sanitaire. Les locataires sont absents. Le propriétaire m'informe plus tard qu'il y a possiblement une fosse, mais n'est pas certain comment est branché ce chalet.

L'une des plaintes reçues mentionne que ce chalet serait directement raccordé à la rivière. Les locataires étant absents, je ne peux procéder à un traçage pour confirmer ou infirmer cette information.

Je vérifie les abords de la rivière, je n'observe rien indiquant un rejet d'eaux usées.

**Distribution d'eau :**

J'observe un puits d'alimentation en eau entre les terrains 126 et 127. Ce puits se trouve à proximité d'installations septiques non-étanches.

Il n'y a pas de pictogramme « eau non-potable » sur tous les points d'accès à l'eau (salle des loisirs, cantine, buanderie, blocs sanitaires, branchements individuels des roulottes)

**De retour au bureau d'accueil :**

Je rencontre M. Cedrati suite à l'inspection,

Je lui indique qu'il est important d'afficher que l'eau n'est pas potable étant donné que les analyses requises ne sont pas effectuées. Je lui indique que s'il veut distribuer de l'eau potable, la série d'analyse énoncées dans la lettre de mise sous contrôle doivent être faites, et les prélèvements faits par une personne compétente.

J'informe M. Cedrati qu'un avis de non-conformité sera transmis concernant les manquements observés. Je lui mentionne que ses installations sanitaires doivent être mises à niveau, car des barils troués ne font pas un traitement adéquat des eaux usées, et l'état et la capacité des installations en place (fosses, champ d'épuration, système pour le chalet ?) sont inconnus. Je lui mentionne qu'un plan d'action sera demandé et qu'il devra engager un ingénieur pour déposer une demande d'autorisation au Ministère pour la mise à niveau des installations.

Il me mentionne qu'il ne croit pas être en mesure de pouvoir faire un tel investissement sur le camping. Il va considérer ses options, il indique qu'il est possible qu'il ferme le camping, ou qu'il conserve seulement quelques terrains.

14	Vérification complémentaire à l'intervention	□ SO
<b>Vérification du système SEP :</b>		
No Lieu : X0010689		
Nom : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St-J.-Richelieu)		
Statut : Actif - Pictogramme eau non-potable (depuis 2013-04-20)		
Population desservie : 200		
Responsable : 9003-7920 Québec inc.		

15	Conclusion
<p>Cette inspection me permet de constater que les installations sanitaires du camping Haut-Richelieu sont soit désuètes et sans traitement (barils troués, fosses sans traitement), ou dans un état dont la capacité et l'efficacité de traitement sont inconnus (fosses septiques et champs d'épuration raccordés aux bâtiments, système raccordé au chalet).</p> <p>D'autre part, l'eau distribuée aux campeurs doit être utilisée exclusivement pour l'hygiène personnelle et ne devrait pas être consommée. Les analyses requises ne sont pas effectuées, et les campeurs ne sont pas informés du fait que l'eau mise à leur disposition est non-potable.</p> <p>Ceci constitue des manquements à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> :</p> <p><b>LQE, art. 33 :</b> Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maison mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.</p> <p><b>RQEP, 44.2 al. 1, partie 1 :</b> Ne pas avoir installé ou maintenu, ou ne pas s'être assuré que soient installés ou maintenus, des pictogrammes aux robinets auxquels ont accès les utilisateurs afin que ces derniers soient avisés que les eaux ne sont pas potables.</p> <p><b>RQEP, art. 44.3 al. 1 :</b> Ne pas avoir prélevé chaque mois, avec un intervalle minimal de 10 jours entre chaque prélèvement, au moins un échantillon de l'eau destinée à l'hygiène personnelle afin de dénombrer les bactéries <i>Escherichia coli</i> qui y sont présentes.</p>	

16	Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↑ ↓ - + □ SO
1	<b>Manquement :</b> Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maison mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables. <b>Référence légale :</b> LQE, art. 33	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Modéré  <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> B
	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte (mineur) <b>Explication :</b> Il n'y a pas d'écoulement en surface ou de résurgence. Toutefois, de tels systèmes (barils troués), s'ils refoulent ou si le branchement n'est pas étanche, peuvent occasionner une nuisance par les odeurs que cela génère. Peu d'odeurs détectées durant l'inspection.	
	<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Risque d'atteinte significative (modéré) <b>Les conséquences sont :</b> Pratiquement irréversibles <b>Explication :</b> L'état et la capacité des installations de traitement des eaux usées existantes sur le camping est inconnu. Il est évident que des eaux usées sont évacuées dans le sol sous les terrains de camping par des barils troués. La capacité du substrat à filtrer ces eaux n'est pas connue. Des eaux usées qui ne sont pas traitées adéquatement peuvent atteindre les eaux souterraines et les eaux de surface. Le camping est adjacent à la rivière Richelieu. Lors de l'inspection, il était occupé presque à pleine capacité (133 terrains selon le plan).	
	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré) <b>Explication :</b> Sol sous-jacent au camping et rivière Richelieu	
2	<b>Manquement :</b> Ne pas avoir installé ou maintenu, ou ne pas s'être assuré que soient installés ou maintenus, des pictogrammes aux robinets auxquels ont accès les utilisateurs afin que ces derniers soient avisés que les eaux ne sont pas potables. <b>Référence légale :</b> RQEP, 44.2 al. 1, partie 1	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Modéré  <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> A
	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Risque peu élevé d'atteinte (modéré) <b>Explication :</b> La distribution d'eau non-potable sans que les usagers en soient informés pose un risque d'atteinte à la santé. Les usagers consommant cette eau pourraient subir des inconforts (ex : maux de ventre) si elle devait être contaminée en coliformes fécaux, ou d'autres problèmes de santé s'il devait y avoir une contamination autre (ex : métaux). Aucune analyse n'ayant été effectuée en 2021, la qualité de cette eau est inconnue. Elle devrait uniquement être distribuée à des fins d'hygiène personnelle. Il est d'autant plus important d'aviser les usagers du camping sachant que les installations sanitaires sont en partie sans traitement. Cela ne signifie pas nécessairement que l'eau est contaminée.	
	<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) <b>Les conséquences sont :</b> Sélectionner une valeur <b>Explication :</b> Aucun impact sur l'environnement	
	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré) <b>Explication :</b> Le milieu touché est le corps humain	

3	<b>Manquement :</b> Ne pas avoir prélevé chaque mois, avec un intervalle minimal de 10 jours entre chaque prélèvement, au moins un échantillon de l'eau destinée à l'hygiène personnelle afin de dénombrier les bactéries Escherichia coli qui y sont présentes. <b>Référence légale :</b> RQEP. Art. 44.3 al. 1	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Mineur
	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte (mineur) <b>Explication :</b> Le fait de ne pas prélever ces échantillons ne permet pas de connaître la qualité de l'eau distribuée pour des fins d'hygiène personnelle. Une contamination importante en E.coli passerait inaperçue et les usagers seraient exposés.	
	<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) <b>Les conséquences sont :</b> Sélectionner une valeur <b>Explication :</b> Aucun impact sur l'environnement	<b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> C
	<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré) <b>Explication :</b> Le milieu touché est le corps humain	

**16.1 Facteurs aggravants**  SO

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input checked="" type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes : Déclaration de culpabilité le 2020-10-15, pour travaux de remblais en littoral sans autorisation en sept. 2015. (LQE art. 22 al. 2)
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

**16.2 Facteurs atténuants**  SO

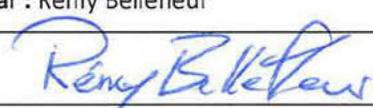
**17 Recommandations**

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré avec facteurs aggravants  
**art. 37**

Je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour les manquements constatés **art. 37**  
**art. 37**  
**37**

<b>Rédigé par :</b> Mathieu Normandeau	<b>Fonction :</b> inspecteur
<b>Signature :</b> 	<b>Date de signature :</b> 2021-09-03

**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

<b>Approuvé par :</b> Rémy Bellefleur	<b>Fonction :</b> Chef d'équipe par intérim, secteur municipal
<b>Signature :</b> 	<b>Date :</b> 2021-09-24
<b>Commentaires :</b> <i>Apporter la démarche d'application de l'article 33 LQE dans l'ANC.</i> <b>art. 37</b>	





IMG\_1866.JPG  
Salle des loisirs (gauche), résidences permanentes (droite, terrains 133 et 134)



IMG\_1877.JPG  
Salle des loisirs, lavabo sans pictogramme "eau non-potable"



IMG\_1880.JPG

Salle des loisirs et cantine, branchement eaux usées serait une fosse septique et champ d'épuration selon les dires du propriétaire. Je ne vois aucun couvercle.

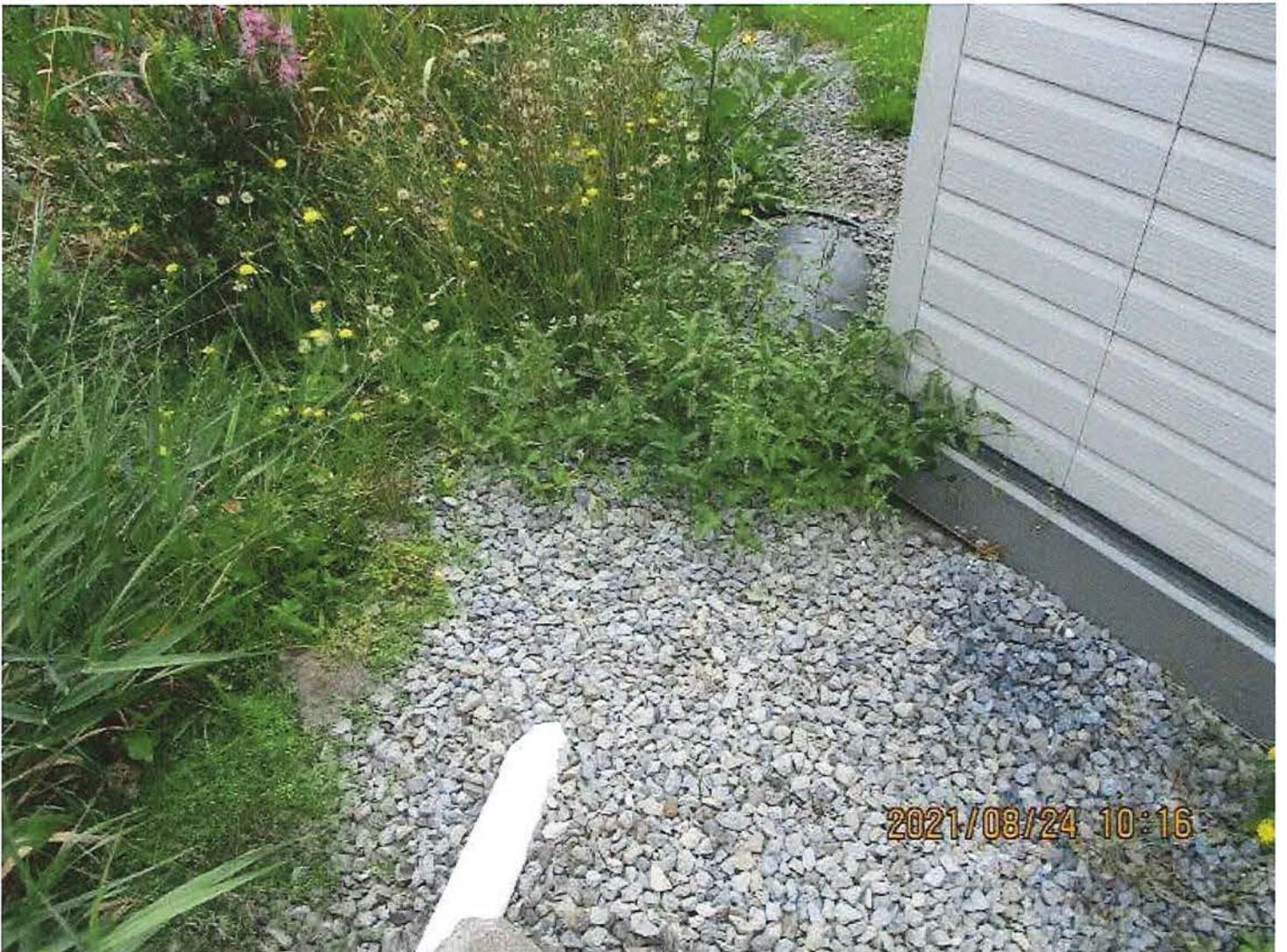


IMG\_1867.JPG

Baril sur terrain 130, odeur à proximité lorsque le morceau de pavé servant à couvrir le trou est déplacé.



IMG\_1868.JPG  
Matières fécales/eaux usées à l'intérieur du baril (terrain 130).



IMG\_1869.JPG  
Branchement à un baril (terrain 119)



IMG\_1870.JPG

Système d'évacuation des eaux usées d'une résidence permanente (terrain 122), sous un panneau de bois et du gravier



IMG\_1871.JPG

Système d'évacuation des eaux usées d'une maison permanente (terrain 122). 1 ou 2 réservoirs en plastique, troué ?.



IMG\_1872.JPG

Branchement des eaux usées (terrain 127), semble être un baril. Ce branchement est à proximité d'un puits d'eau potable. art. 53-54  
art. 53-54



IMG\_1874.JPG

Vue sur les résidences permanentes, terrains 122 (gauche), 132 (centre), 120 (droite).



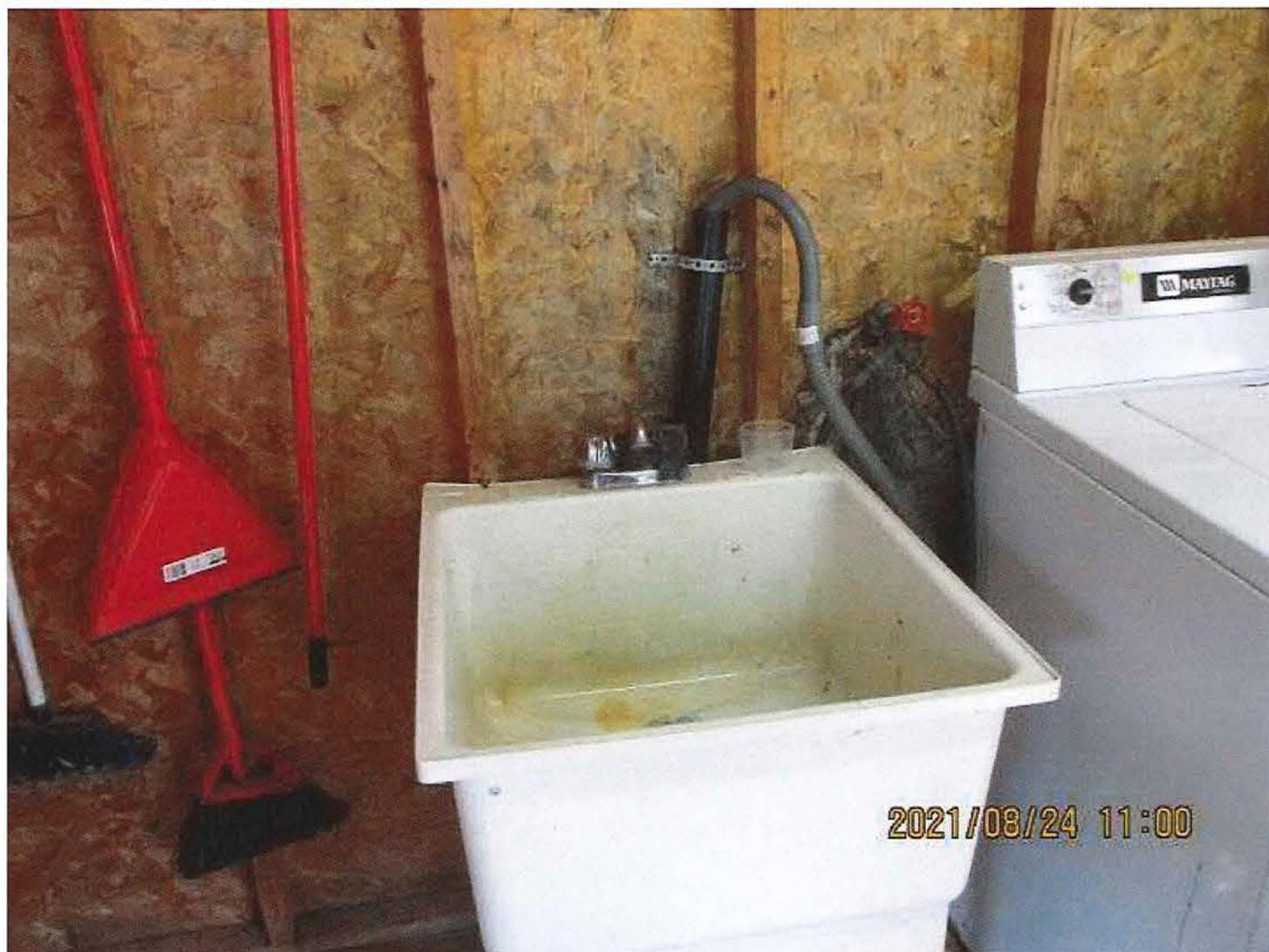
IMG\_1875.JPG

Branchement eaux usées, terrain 124. Fosse en béton selon les dires du propriétaire



IMG\_1876.JPG

Branchement eaux usées, terrain 131.



IMG\_1881.JPG

Buanderie, lavabo sans pictogramme "eau non-potable"



IMG\_1882.JPG

Bloc sanitaire 1 (2 toilettes, 2 douches). Serait connecté à une fosse septique selon le propriétaire, je n'observe aucun couvercle et peu d'espace pour un champ d'épuration.



IMG\_1899.JPG

Élévation du terrain adjacent au bloc sanitaire 1, pourrait être une fosse enfouie, aucun couvercle



IMG\_1883.JPG

Bloc sanitaire 1, lavabo sans pictogramme "eau non-potable"



IMG\_1884.JPG  
Branchement des eaux usées, terrain 114



IMG\_1887.JPG  
Branchement des eaux usées, terrain 114, semble se diriger dans un baril.



IMG\_1885.JPG

Branchement des eaux usées, terrain 116, s'apparente à un baril



IMG\_1886.JPG

Terrain 116, accès à l'eau sans pictogramme "eau non-potable" (idem pour tous les terrains)



IMG\_1889.JPG  
Branchement des eaux usées, terrain 117A



IMG\_1890.JPG  
Branchement des eaux usées, terrain 103



IMG\_1892.JPG

Bloc sanitaire 2 (2 toilettes), connecté à une fosse septique et champ d'épuration



IMG\_1894.JPG

Bloc sanitaire 2, fosse septique, couvercle visible



IMG\_1895.JPG

Bloc sanitaire 2, emplacement du champ d'épuration



IMG\_1893.JPG

Bloc sanitaire 2, lavabo sans pictogramme "eau non-potable"



IMG\_1898.JPG

Chalet permanent (terrain #7), système d'évacuation des eaux usées inconnu



IMG\_1896.JPG

Vue sur l'eau en bordure de la rivière Richelieu, aucun indice de rejet d'eaux usées

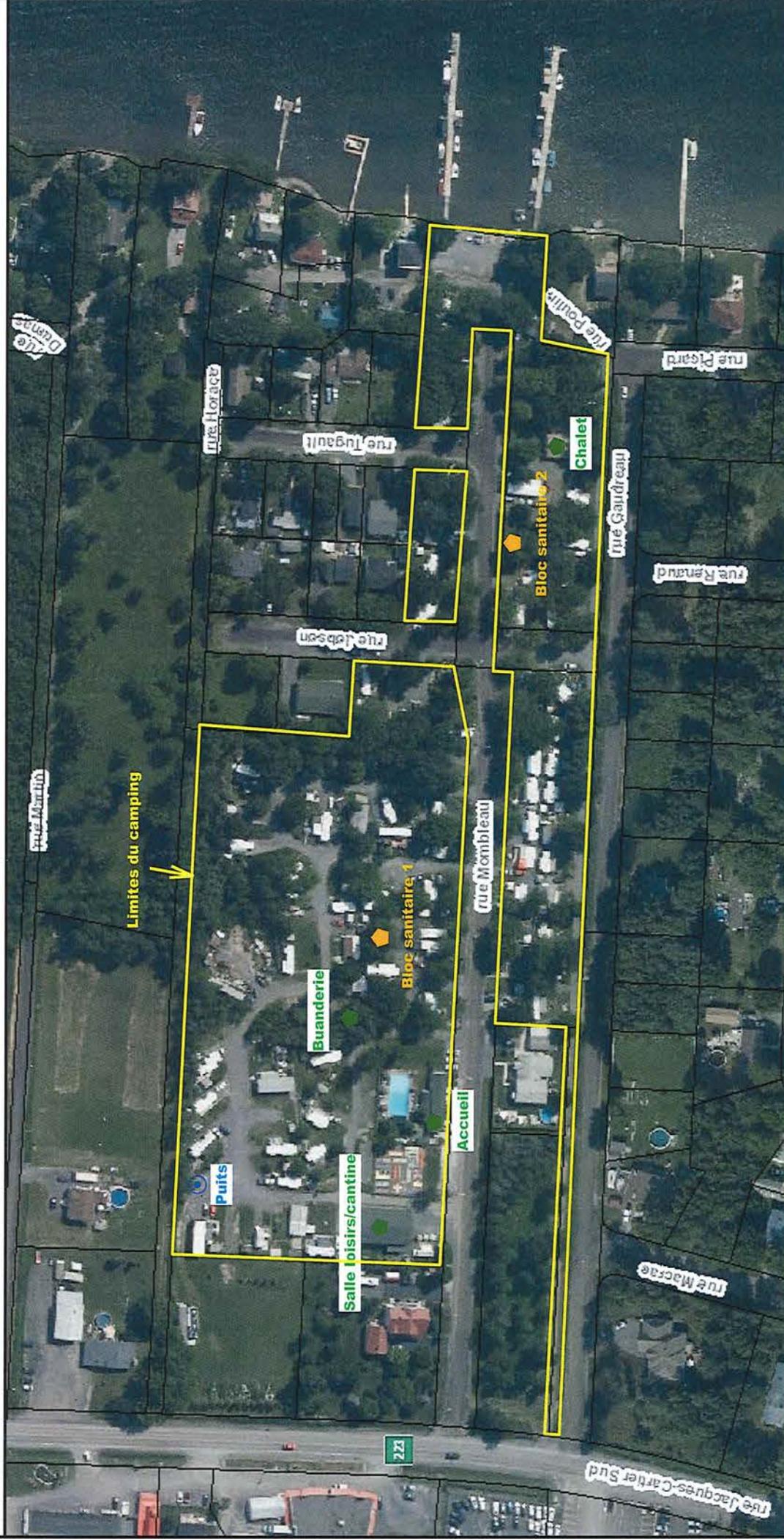


IMG\_1897.JPG

Vue sur l'eau en bordure de la rivière Richelieu, aucun indice de rejet d'eaux usées

# Camping Haut-Richelieu

Inspection 2021-08-24



Échelle : 1 / 2 079



- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:20 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:10 000
- ▲ Numéros des lots, disponibles à 1:5 000
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) □
- Numéros d'autoroute
- Numéros de route
- Odonymes

Source(s) des données :



Préparé par:  
Mathieu Normandeau  
Municipal Longueuil ( C )  
2021-09-13

## Gérer une installation de distribution

### Identification du responsable

Nom :  Aller à

Type : Entreprise

Implication : Propriétaire Date début : 2013-11-02 Date fin :

### Identification de l'installation

Numéro : X0010689

Nom : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St-J.-Richelieu)

### Information spécifique à l'eau potable

Statut : \*  Début effectivité : \*  [Historique](#)

Région responsable : \*

Début opération saison :  Mois  Jour

Fin opération saison :

Retour conformité approvisionnement :

Retour conformité distribution :

Type analyse	Nombre d'utilisateurs concernés	Nombre échantillon à prelever	Fréquence
1	Nombre de lignes : 15		

Page 1 de 1

Possède permis :

Appendice :

Population desservie : 200

Début effectivité : 2019-11-19 [Historique](#)

Type clientèle : \*

Début effectivité : 1991-04-15 [Historique](#)

Type installation : \*

Début effectivité : \*  [Historique](#)

Note :

Avis PENP au dossier, datée du 2013-04-20  
SR 2018-05-03

80 sites, 1 puits.  
mise à jour le 2019-11-19

Fréquences d'échantillonnage Liaisons Profils Municipalités desservies

Type analyse	Code intervalle	Nombre échantillon	Fréquence	Début effectivité	
Bromates - Art. 15	740	0	Trimestrielle	2019-11-19	✗
Chlorites et chlorates - Art. 15	317	0	Trimestrielle	2017-08-22	✗
Inorganiques - Art. 14	065	1	Annuelle	2019-11-19	✗
Microbiologique - Art. 11	702	2	Mensuelle	2017-08-22	✗
Nitrates/nitrites - Art. 14	749	1	Trimestrielle	2019-11-19	✗
Organiques - Art. 19	823	0	Trimestrielle	2019-11-19	✗

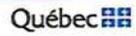
[Historique](#)

1 Nombre de lignes : 15

Page 1 de 1

Type analyse	Code intervalle	Nombre échantillon	Fréquence	Début effectivité	
Plomb et cuivre - Art. 14.1	416	1	Annuelle	2017-08-22	X
Trihalométhanes - Art. 18	833	0	Annuelle	2019-11-19	X
Turbidité - Art. 21	065	1	Mensuelle	2019-11-19	X
1	Nombre de lignes : 15				Page 1 de 1

[Retour](#) [Supprimer](#) [Enregistrer](#)



© Gouvernement du Québec, 2021

## Grille d'intervention

Titre du programme : M-3C - Contrôle des systèmes de distribution d'eau potable ou destinée à des fins d'hygiène personnelle

Titre de la grille : Système de distribution d'eau destinée à des fins d'hygiène personnelle (PENP)

Numéro de demande SAGO : 200612433

GESDOC : 7323-16-01-0009800

### Identification

Nom du lieu : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St-J.-Richelieu)

Date de l'intervention : 20 juin 2019

Heure de début : 14h05

Heure de fin : 14h19

Intervention effectuée par : Anthony Guenette

Accompagné par (si tel est le cas) : Marc-Aurèle Vallée

### Points de vérification

Date (jj-mm-aaaa) d'ouverture : Mai

Date de fermeture : -

N° d'installation de production : X2034262

N° d'installation de distribution : X0010689

Nombre de personnes desservies :

Alimenté par une autre installation de distribution : Oui :  Non :

Dessert un seul bâtiment

### Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	No de téléphone	Courriel
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manon Desmarais	Propriétaire	450-347-4528	-
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-	-	-

### Description de l'intervention

Nous sommes allés sur les lieux le 19 juin 2019 et la propriétaire était absente. Le lendemain nous sommes allés à des villes voisines ce qui nous a permis de y retourner sans grand détour le 20 juin 2019. Nous sommes rentrés dans l'accueil et lui avons expliqué le but de notre visite. Elle nous a dit que les locataires étaient au courant que l'eau n'est pas potable mais il n'y a aucun pictogramme eau non potable affiché. D'ailleurs, lorsque nous lui avons demandé si elle compilait un registre ou même un cartable où elle gardait les résultats d'analyse elle nous a affirmé qu'elle n'était pas au courant qu'elle devait faire ça et que si elle voulait les résultats d'analyse elle n'avait qu'à demandé au laboratoire. De plus, elle affiche les résultats du mois sur un tableau pour en informer les campeurs. Nous lui avons donc informé des exigences du ministère et lui avons remis une copie d'un pictogramme eau non-potable. Ensuite, nous sommes allés voir la seule sortie d'eau qui était disponible d'accès (la buanderie) hormis ceux qui sont branchés sur les roulettes (et autres) et il n'y avait pas de pictogramme.

### Description du lieu

À l'entrée du camping il y a un plan du site avec l'accueil en arrière qui est en fait la maison de la propriétaire. À gauche de celle-ci, si trouve une salle commune qui ressemble à un gros garage ayant des jeux à l'intérieur et encore plus à l'extrémité gauche se trouve une cantine. À la droite de la salle commune se trouve un passage permettant à l'entrée du camping.

### Références

Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP, Chapitre Q 2, r. 40)

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	NV	SO	Not e
1	44.1	L'installation répond aux critères pour afficher eau non potable.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	44.2	Des pictogrammes sont installés à chaque robinet alimenté par l'installation de distribution de manière à ce qu'ils soient visibles en tout temps.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	44.2	Les pictogrammes respectent la taille minimale (10 X 10 cm).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	44.2	Les pictogrammes illustrent un verre d'eau placé dans un cercle rouge traversé d'une bande diagonale rouge.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	44.3	Le responsable détient un registre.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	44.3	Un registre sur support papier indique les dates de prélèvement d'eau pour l'analyse d' <i>E.Coli</i> .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	44.3	Le registre inclut le nom des personnes ayant effectué les prélèvements.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	44.3	Le registre indique les résultats des analyses d' <i>E. coli</i> réalisées.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	44.3	Le registre est tenu à la disposition du MDDELCC, pendant au moins 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	44.3	Un prélèvement d'eau pour l'analyse d' <i>E. coli</i> est réalisé chaque mois.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	44.3	Il y a un intervalle minimal de 10 jours entre les prélèvements.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	44.4	Le responsable fait appel à un laboratoire accrédité pour l'analyse d' <i>E.Coli</i> .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	44.4	Le responsable conserve une copie des formulaires de demande d'analyse et rapports d'analyse fournis par le laboratoire depuis au moins 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Vérification complémentaire à l'inspection (si requise)

Concentration en *E. coli* < 20 UFC/100 ml dans la dernière année: Oui  Non  NV

#### Notes sur les vérifications

N°	Note

#### Autres commentaires

--

#### Photo numérique

Nombre de photos prises : 3

Toutes les photos intégrées ont été prises par Anthony Guenette avec un appareil photo de type numérique PowerShotA1200 HD L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\valma02\7323-16-01-0009800

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

#### Insertion des photos avec description

Photo # 1 – Description : Résultat d'analyse affiché sur un tableau

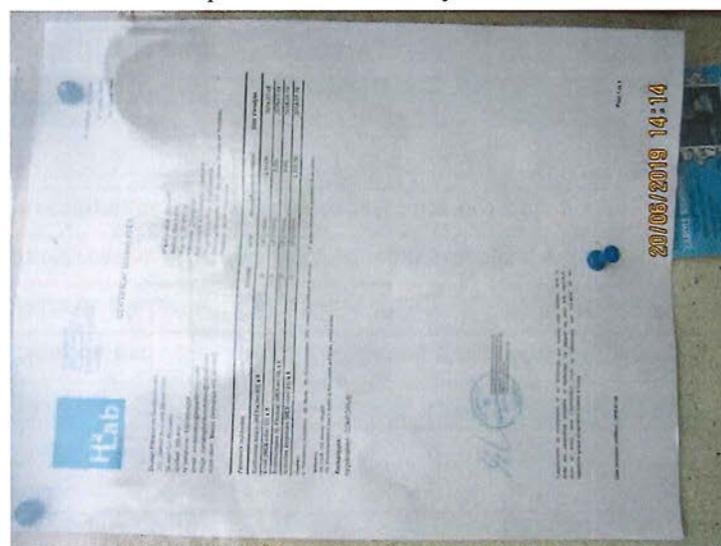


Photo # 2- Description : Plan du site avec l'accueil à l'arrière

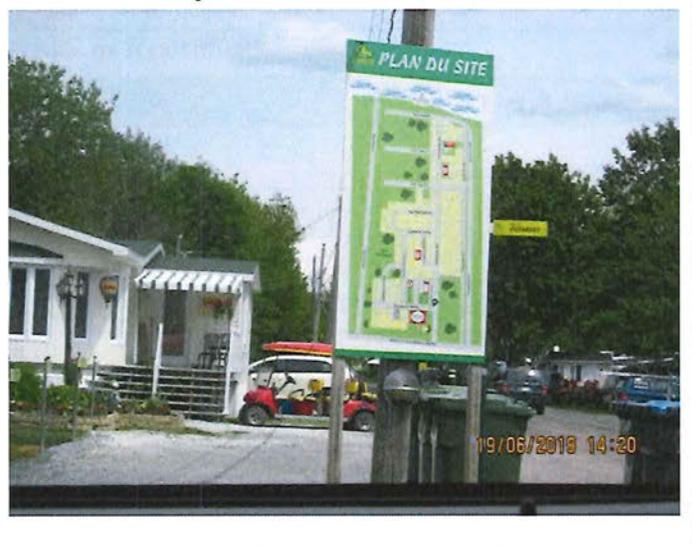


Photo # 3– Description : Buanderie avec robinet non conforme

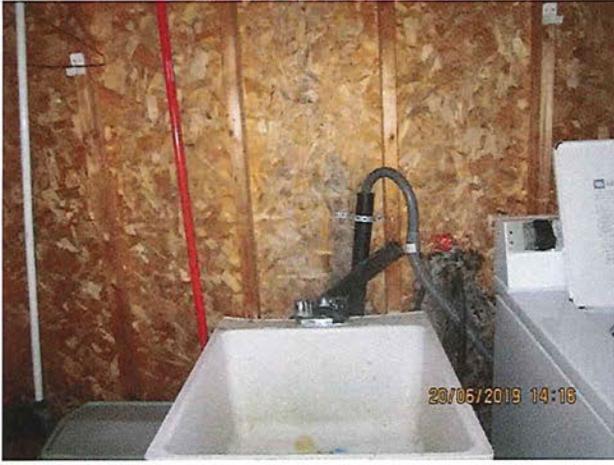


Photo # 4 – Description : Pancarte d’annonce du camping



**Vérification de la grille**

Rédigée par : Anthony Guenette

Fonction : Intervenant étudiant

Signature :

Date de signature : 20 juin 2019

Approuvée par : Marie-Andrée Leduc

Fonction : Chef d’équipe, secteur municipal

Signature :

Date de signature : 17 juillet 2019

Commentaires :

# COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

7323-16-01-0009800  
401872457

Numéro de gestion documentaire/no de document

## DATE DE LA CONVERSATION

19 novembre 2019 15h00  
Année - Mois - Jour Heure

## OBJET DE LA CONVERSATION

- Plainte  
 Assistance technique  
 Décision ou entente sur un dossier en traitement  
 Autres demandes d'information

## TYPE DE CONVERSATION :

- Téléphonique  Entrevue

## INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :

- Client(e)  Direction régionale

## IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur (trice) : Manon Desmarais  
Fonction : propriétaire  
Représentant(e) : 9003-7920 Québec inc.  
No de téléphone : (450) 347-4528 No de télécopieur :

Je contacte Mme Desmarais à la suite de l'intervention des étudiants à l'été 2019 concernant l'affichage de PENP. Je mentionne avoir eu l'information qu'elle désirait plutôt délivrer de l'eau potable.

Elle mentionne que oui puisque selon elle, son eau est très bonne. Elle fait une analyse par mois pour les bactéries e. colis et n'a jamais eu de problème à consommer l'eau. Elle dit aux locataires que l'eau est bonne à boire. Son puits à 95 pieds de profond et elle n'a pas de traitement. Son camping comporte 80 terrains.

Je mentionne que nous avons l'information à l'effet qu'elle affichait des pictogrammes mais que si elle désire plutôt délivrer de l'eau potable, une lettre de mise sous contrôle lui sera envoyé avec toutes les informations nécessaires. J'explique que le nombre d'échantillons obligatoires va augmenter. Il faudra prélever 2 échantillons par mois pour les bactéries et 1 échantillon par mois pour la turbidité en plus des échantillons pour le contrôle des substances inorganique à chaque année. Les échantillons devront être analysés par un laboratoire accrédité. Une personne reconnue compétente doit prélever les échantillons ou encore, superviser à distance.

Elle mentionne qu'elle va vérifier les coûts reliev à l'analyse des échantillons et prendre une décision. Elle mentionne aussi qu'on l'a informée qu'elle devrait suivre une formation de 2 jours pour le prélèvement des échantillons et qu'elle est prête à le faire.

## SUIVI

- Référer à un tiers :  
 Attendre action du client :  
 Exiger demande écrite :  
 Autres (expliquez) :

## RECOMMANDATIONS

Envoyer une lettre de mise sous contrôle pour l'assujettissement au contrôle de l'eau potable.

Rédigé par : Stéphanie Rivard

le 19 novembre 2019

Signature

Longueuil, le 21 novembre 2019

9003-7920 Québec inc.  
121, rue Moubleau  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y8

N/Réf. : 7323-16-01-0009800  
401872504  
N° de lieu : X0010689  
Nom de lieu : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St-  
J.-Richelieu)

**Objet : Assujettissement au Règlement sur la qualité de l'eau potable**

Mesdames,  
Messieurs,

En vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, nous désirons vous aviser que le lieu que vous exploitez est assujéti à un contrôle de qualité, de même qu'à une obligation d'employer des opérateurs qualifiés pour assurer l'opération et le suivi du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

Vous trouverez ci-après l'information dont vous aurez besoin pour respecter les obligations réglementaires sur les paramètres et les fréquences qui s'appliquent à votre système. La fréquence à respecter pour chacun des types de contrôles que vous devez réaliser vous est indiquée dans les lignes qui suivent. À ces fréquences s'ajoutent quelques particularités qui vous sont décrites ci-dessous.

**Contrôle bactériologique de l'eau distribuée :**  
**Votre fréquence d'échantillonnage est bimensuelle (2 fois par mois avec un minimum de 7 jours entre les prélèvements).** Les bactéries coliformes totales et *Escherichia coli* doivent être analysés sur chaque échantillon. De plus, la moitié des échantillons devront être prélevés aux extrémités de l'installation de distribution.

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625  
Internet: <http://www.environnement.qc.ca>  
Courriel: [monteregie@environnement.gouv.qc.ca](mailto:monteregie@environnement.gouv.qc.ca)

 Ce papier contient 30 % de fibres recyclées de postconsommation.

**Contrôles physico-chimiques****Contrôle des substances inorganiques :**

**Votre fréquence d'échantillonnage est annuelle (1 fois par année).** Les échantillons devront être prélevés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre au centre de l'installation de distribution. Les paramètres à analyser concernent les substances inorganiques suivantes :

Antimoine	Cyanures (CN)
Arsenic (As)	Fluorures (F)
Baryum (Ba)	Mercure (Hg)
Bore (B)	Sélénium (Se)
Cadmium (Cd)	Uranium (U)
Chrome total (Cr)	

**Contrôle des nitrates/nitrites :**

**Votre fréquence d'échantillonnage est trimestrielle (4 fois par année).** Les échantillons devront être prélevés au centre de l'installation de distribution pour chacun des trimestres commençant respectivement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre avec un intervalle minimal de deux mois entre les prélèvements.

**Contrôle du plomb et du cuivre :**

**Votre fréquence d'échantillonnage est fixée à 1 échantillon par année.** Les échantillons devront être prélevés dans des lieux à risque correspondant aux critères décrits à l'annexe 4 du Règlement **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre.**

**Contrôle physico-chimique turbidité :**

**Votre fréquence d'échantillonnage est mensuelle (1 fois par mois).** Les échantillons devront être prélevés au centre de l'installation de distribution.

Veillez prendre note que les analyses devront être effectuées dans un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Une liste de ces laboratoires est annexée à cet envoi.

De plus, l'article 10.1 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* impose à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable, alimentant plus de 20 personnes, de transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans un délai n'excédant pas 30 jours à compter de la mise en service de l'installation, une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement.

À cet effet, nous vous transmettons votre « Déclaration du responsable d'une installation de distribution » sur laquelle figurent les renseignements dont le Ministère dispose. Nous vous saurions gré de vérifier l'exactitude de ceux-ci, de les corriger et les compléter au besoin (en lettres moulées). Cette déclaration doit, avec ou sans correction, être signée et retournée à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements  
climatiques  
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Il est également possible d'accéder au formulaire vierge de déclaration du responsable et aux annexes fournissant les explications permettant de bien compléter le formulaire sur le site Internet du Ministère au

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/Formulaire-Declaration-responsable.pdf>

### **Contrôle de la compétence des opérateurs**

Veillez prendre note que vous êtes tenu de vous assurer que toute personne que vous employez pour effectuer une tâche reliée à l'opération et au suivi du fonctionnement de vos installations de production et de distribution d'eau potable, incluant le prélèvement des échantillons, est reconnue compétente au sens du quatrième, sixième ou septième alinéa de l'article 44, ou si la réglementation vous le permet, qu'elle agit sous la supervision d'une autre personne dont la compétence a été vérifiée par vous. En vertu de l'article 44.0.1, chacune des personnes visées doit disposer d'un certificat valide délivré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour vous permettre de prendre connaissance du Règlement et des responsabilités qui vous incombent, nous vous invitons à consulter la version complète du Règlement sur la qualité de l'eau potable sur le site Internet du ministère au :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/reglement.htm>

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Rivard, 450-928-7607, poste 399 ou à l'adresse courriel [stephanie.rivard@environnement.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.rivard@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

SR/sr

Stéphanie Rivard, inspectrice  
Secteur municipal

- p. j.
- Tableau synthèse des contrôles de qualité obligatoire
  - Liste des laboratoires accrédités
  - Déclaration du responsable d'une installation de distribution

## Synthèse des contrôles de qualité obligatoire

Nom de lieu : Système de distribution d'eau potable Camping du Haut Richelieu (St-J.-Richelieu)

N° de lieu : X0010689 réseau non chloré

Nombre de prélèvements pour retrouver la conformité bactériologique

Sur l'installation de distribution : 1 échantillon par jours, sur 2 jours séparées de moins de 72 heures, pour un total de 2.

À l'approvisionnement : 2

Type de responsable	non municipal
Type de clientèle	Touristique
Population totale	21 à 1000
Bactériologique <sup>1</sup>	2 / mois
Substances inorganiques <sup>2</sup>	1 / an entre 01/07 et 01/10 centre réseau
Turbidité	1 / mois centre réseau
Nitrites + Nitrates	1 / trimestre centre réseau
Plomb et cuivre	1 / an entre 01/07 et 01/10

<sup>1</sup> Comprend *Escherichia coli* et coliformes totaux.

<sup>2</sup> Comprend antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome total, cuivre, cyanures, fluorures, mercure, plomb, sélénium, uranium.

## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2021-08-23 10:48:45

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1146797650
Nom	9003-7920 QUÉBEC INC.

##### Adresse du domicile

Adresse	121 rue Mombteau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6Y8 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	9003-7920 QUÉBEC INC.
Nom de la personne physique	
Nom de famille	CÉDRATI
Prénom	Mario

Adresse	121 rue Mombteau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6Y8 Canada
---------	--

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	1997-05-14
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1997-05-14
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1997-05-13 Constitution

Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2020-08-27
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2021-02-18 2020
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2022-05-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2021-05-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)	2013-11-01	9003-7920 QUÉBEC INC. 121, MOMBLEAU RR 181 SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC) J3B6Y8	1140297897	1146797650

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	9131
Activité	Terrains de camping et parcs à roulottes
Précisions (facultatives)	OPÉRATION D'UN TERRAIN DE CAMPING

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
De 1 à 5

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir****Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom de famille	CÉDRATI
Prénom	Mario
Adresse	121 rue Mombteau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6Y8 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

**Liste des administrateurs**

Nom de famille	CÉDRATI
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2020-08-27
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	121 rue Mombteau Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6Y8 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents****Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2021-02-18

**Type de document**

Déclaration de mise à jour courante	2020-08-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2020-05-28
Déclaration de mise à jour courante	2020-02-12
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-11-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2018-02-17
Déclaration de mise à jour courante	2017-10-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2017-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-12-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-04-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2013-11-01
Certificat de fusion	2013-11-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-04-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-05-09
Déclaration annuelle 2010	2011-05-10
Déclaration modificative	2010-05-26
État et déclaration de renseignements 2009	2010-05-19
Déclaration modificative	2010-05-19
État et déclaration de renseignements 2008	2009-02-17
État et déclaration de renseignements 2007	2009-02-17
Avis de défaut	2008-11-14
État et déclaration de renseignements 2006	2007-08-15
Déclaration annuelle 2005	2006-01-20
Déclaration annuelle 2004	2005-01-19
Déclaration annuelle 2003	2004-01-22
Déclaration annuelle 2002	2002-12-20
Déclaration annuelle 2001	2001-12-12
Déclaration modificative	2001-02-27
Déclaration annuelle 2000	2000-10-19
Déclaration annuelle 1999	1999-11-16
Déclaration annuelle 1998	1998-10-09
Déclaration annuelle 1997	1998-04-11
Déclaration initiale	1997-06-10
Certificat de constitution	1997-05-14

**Date de dépôt au registre****Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2013-11-01
---	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9003-7920 QUÉBEC INC.		2013-11-01		En vigueur
9050-2261 QUÉBEC INC.		1997-05-13	2013-11-01	Antérieur

**Autres noms utilisés au Québec**

<b>Autre nom</b>	<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	<b>Date de déclaration du nom</b>	<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	<b>Situation</b>
CAMPING DU HAUT-RICHELIEU		2010-05-19		En vigueur
OUTILOC MP		2001-02-27	2010-05-19	Antérieur



© Gouvernement du Québec

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 13 septembre 2021, 15h11. Des modifications éventuelles au rôle d'évaluation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.

13 septembre 2021  
15h11



**Rôle d'évaluation foncière**  
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU  
en vigueur pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021

### 1. Identification de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Adresse : 7-121, RUE MOMBLEAU  
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 4315553, 4315554, 4315558, 4315566  
Numéro matricule : 2411-21-9525-0-000-0000  
Utilisation prédominante : Camping (excluant le caravaning)  
Numéro d'unité de voisinage : 1001

### 2. Propriétaire

[Retour au menu](#)

Nom : 9003 7920 QUEBEC INC  
Statut aux fins d'imposition scolaire : Morale  
Adresse postale : 121 RUE MOMBLEAU SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC, J3B 6Y8  
Date d'inscription au rôle : 1994-05-12

### 3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

#### Caractéristiques du terrain

Mesure frontale : 337,29 m  
Superficie : 33 010,700 m<sup>2</sup>

#### Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages : 1  
Année de construction :  
Aire d'étages : 53,0 m<sup>2</sup>  
Genre de construction : De plain-pied  
Lien physique : Détaché  
Nombre de logements : 1  
Nombre de locaux non résidentiels : 1  
Nombre de chambres locatives : 0

### 4. Valeurs au rôle d'évaluation

[Retour au menu](#)

Date de référence au marché : 2019-01-01  
Valeur du terrain : 442 000 \$  
Valeur du bâtiment : 164 400 \$  
Valeur de l'immeuble : 606 400 \$  
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 429 300 \$

### 5. Répartition fiscale

[Retour au menu](#)

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation : Non résidentiel classe 08  
Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble : 606 400 \$      Valeur non imposable de l'immeuble : 0 \$